



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 septembre 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de F 720 000 (TTC) destiné aux travaux de rénovation intérieure du bâtiment mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement de **F 720 000 (TTC)** pour couvrir les dépenses liées aux travaux de rénovation des bureaux, de la cuisine, des couloirs et WC, des installations électriques et informatiques, du système d'aération, des radiateurs, du remplacement de mobilier selon les devis des bureaux ATBA et Espace Concept.

D'amortir la dépense en 20 ans, la première fois en 2012; les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 081.331.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 22 octobre 2010.

Vandœuvres, le 22 septembre 2010

La Vice-présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE